

VOL. 10

FÉVRIER 1904

No 2

BULLETIN
— DES —
RECHERCHES HISTORIQUES

—
ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

—
ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

—
*Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit*

— *ooco* —
PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de février : Pierre-Paul Osunkhirhine (Masta), L'abbé J.-A. Maurault ; Protonotaires du district de Beauce, P. G. R. ; Le duc de Richmond ; Particularités de la maladie et de la mort du duc de Richmond, par un officier de son état-major ; Le greffe de Jean Cusson, F.-L. Desaulniers ; Autrefois et aujourd'hui ; L'hon. Jean-Roch Rolland ; Le père Jogues et les Hollandais, N.-E. Dionne ; Questions, etc., etc.

Gravure : L'honorable Jean-Roch Rolland.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

Les abonnées des *Recherches Historiques* voudront bien se rappeler que leur abonnement pour 1903 est maintenant du.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Livre d'or du clergé canadien. par Horace Têtu—Québec—1903. Prix : \$0.15. S'adresser à l'auteur, à Québec.

La ligue de l'enseignement—Histoire d'une conspiration maçonnique à Montréal, par Henri Bernard—S'adresser à l'auteur, Notre-Dame des Neiges-Ouest, P. Q.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

FÉVRIER 1904

No 2

PIERRE-PAUL OSUNKHIRHINE (1)

(MASTA)

Avant 1830, un jeune Abénakis de Saint-François-du-Lac, du nom de Pierre-Paul Osunkhirhine, (2) si connu depuis sous le nom de Masta, alla passer quelques années aux Etats-Unis. Il y entra dans une école protestante, et embrassa bientôt les erreurs du protestantisme. Vers 1830, il revint dans son village, avec le titre de ministre de l'Évangile, et commença à répandre parmi ses frères les erreurs dont il était imbu.

Les Sauvages repoussèrent d'abord avec horreur ces prédications. Car les Abénakis avaient toujours eu le protestantisme en horreur. C'est surtout leur attachement à leur foi qui les éloignait des Anglais et les liait fortement aux Français. Ils n'ont jamais consenti à se séparer de ceux qui leur avaient enseigné à prier.

Mais la curiosité, ordinairement si grande chez les Sauvages, entraîna quelques-uns. C'était chose si nouvelle pour eux d'entendre parler, en leur langue, sur

(1) VII, III, 786.

(2) Celui qui marche trop en avant. Cette expression "Osunkhirhine" s'emploie le plus ordinairement pour désigner un oiseau qui se sépare d'une bande et vole plus rapidement que les autres.

des sujets religieux, qu'ils allaient quelquefois écouter les lectures que le prétendu ministre faisait d'une maison à l'autre.

A cette époque, le missionnaire, M. J.-M. Bellanger, ne parlait pas l'abénakis. Le dernier missionnaire, parlant cette langue, avait été le P. Germain, parti de Saint-François, en 1779. Ainsi, depuis plus de cinquante ans, les Abénakis du Canada n'avaient pas entendu un prêtre parler leur langue. En outre, le missionnaire résidait alors à l'église de Saint-François, située à trois milles de la mission, et n'allait visiter ses Sauvages qu'une fois chaque semaine. Masta avait donc deux avantages sur le missionnaire : la résidence et la langue. C'est ce qui causa le malheur des Sauvages. Le missionnaire ne manqua pas d'activité pour conserver leur foi ; mais l'apostat, profitant des absences du prêtre pour leur raconter mille histoires fabuleuses et absurdes contre les catholiques, réussit à en pervertir quelques-uns.

M. Bellenger, informé de ce qui se passait à la mission, réprimanda fortement le nouveau prédicant, et défendit aux Sauvages de l'écouter. Cependant, l'apostat n'en continua pas moins son ouvrage secrètement.

Bientôt, Osunkhirhine demanda en mariage la fille du grand chef, Simon Obomsawin. Celui-ci repoussa cette demande avec horreur, disant qu'il ne donnerait jamais sa fille à un protestant. Contrarié par ce refus, Masta résolut de faire mine d'abjurer ses erreurs, afin d'obtenir le consentement du Chef. Le missionnaire se laissa tromper par les promesses de cet hypocrite, et crut que son apparente soumission annonçait une véritable conversion. Il reçut donc son abjuration, puis bientôt, il bénit son mariage avec la fille du chef. Mais aussitôt après, l'apostat prouva que ses démarches

n'avaient été que de l'hypocrisie : car il recommença ses prédications.

Cependant, il fallait gagner sa subsistance ; c'était pour lui l'unique chose nécessaire. Or, ses prédications ne lui donnaient pas de pain. Il fallut donc songer à une autre spéculation.

Le gouvernement accordait alors une petite allocation pour une école chez les Abénakis. Masta résolut de demander la place d'instituteur de cette école. Mais, pour l'obtenir, il lui fallait une recommandation du missionnaire, ce qu'il ne pouvait avoir sans faire encore mine d'être catholique. C'est ce qu'il fit. Voilà donc notre apostat redevenu catholique une seconde fois. Et, cette fois, il montre toutes les apparences de la plus grande sincérité, et se soumet volontiers à toutes les épreuves exigées. Bientôt, le missionnaire annonce avec la plus grande satisfaction à l'évêque de Québec, Mgr Joseph Signay, que son Masta est un fervent catholique.

Le nouveau converti obtint facilement la place qu'il désirait. Dès qu'il fut instituteur, il recommença à semer ses erreurs, surtout parmi les enfants ; mais il le faisait secrètement, car il craignait de perdre sa position.

A l'automne de 1833, M. Bellenger ayant été rappelé de Saint-François, Masta crut qu'il serait désormais le seul maître du terrain. Alors, il commença à prêcher ouvertement sa doctrine et à tourmenter sans cesse les Sauvages pour les entraîner dans l'erreur. Bientôt, le petit parti qu'il parvint à se faire prit part à la lutte, et il s'ensuivit des querelles interminables.

Le trouble devint si considérable parmi les Sauvages que M. Luc Aubry, faisant alors les fonctions de missionnaire, et les chefs portèrent plaintes contre Masta, devant lord Aylmer, par une requête, datée

du 21 mai 1834. Les chefs représentaient au gouverneur que leur instituteur causait des troubles et des difficultés dans leur village, qu'il n'avait pas les qualifications requises pour tenir une école, et qu'en conséquence, ils demandaient un autre instituteur.

La réponse à cette requête se fit longtemps attendre. Masta, croyant que le gouvernement approuvait sa conduite, n'en devint que plus audacieux et plus insolent. Il s'introduisait dans les conseils, et insultait publiquement les chefs et le missionnaire. A l'automne, M. Pierre Béland, qui venait de succéder à M. Aubry, fit de nouvelles représentations contre l'insolent instituteur. Enfin, après sept mois d'attente, les Sauvages virent arriver chez eux, à la fin de décembre, M. James Hughes, surintendant du département indien. Cet officier était chargé de faire une enquête sur la conduite de Masta.

Cette enquête eut lieu le 29 décembre, en présence de tous les Sauvages. Les plaintes portées contre l'instituteur furent maintenues et prouvées. Alors, M. Hughes le réprimanda fortement, et le déclara publiquement indigne de tenir une école.

Masta fut comme foudroyé par ce coup inattendu. Cependant, il ne se découragea pas. Il alla aux États-Unis, où il s'adressa aux membres d'une société biblique, leur représentant qu'il avait une forte congrégation en Canada, et qu'il y était persécuté par les catholiques, qui s'efforçaient de lui enlever tous moyens de subsistance. Ces protestants lui accordèrent quelque secours, et l'encouragèrent fortement à persévérer dans son entreprise de perversion.

Masta revint plein de courage, et continua à faire l'école chez les Abénakis. Les Sauvages en furent étonnés et leur étonnement redoubla lorsqu'ils le virent recevoir comme instituteur, en 1835, l'allocation du

gouvernement. Le missionnaire reclama contre cette injustice, et fit connaître au gouvernement que les Sauvages en étaient très mécontents. A la suite de cette seconde plainte, Masta fut enfin destitué, et un nommé McDonald fut choisi pour le remplacer.

Furieux de cette destitution, l'apostat ouvrit une autre école dans le village, disant qu'il n'avait pas besoin de l'allocation du gouvernement, parcequ'il recevrait des secours des protestants des Etats-Unis. Dès lors, il annonça aux Sauvages qu'il allait bâtir, dans leur village, une chapelle protestante, avec l'aide d'une riche société des Etats-Unis.

Cette nouvelle fut un nouveau sujet de querelles parmi les Sauvages. Alors, le missionnaire et les chefs adressèrent une requête au gouverneur Gosford, en date du 19 décembre 1835, demandant du secours pour s'opposer à l'exécution du projet de Masta. Voici ce que les Sauvages exposaient au gouverneur :

“ Que par acte de concession, en date du 13 août 1700, passé devant Mtre Adhémar et son confrère, notaire, dame Marguerite Hertel, veuve Jean Crevier, concéda et accorda à la nation abénakise une demi-lieue de terre de front, laquelle est plus amplement désignée dans le dit acte, dont vos suppliants soumettent une copie à Votre Excellence.

“ Qu'une des clauses du dit acte est conçue dans les termes suivants : “ Pour en jouir (de la dite demi-lieue) par les dits Sauvages pendant tout le temps que la mission que les Pères Jésuites y vont établir pour les dits Sauvages y subsistera, et la dite mission cessante, la dite demi-lieue présentement concédée, en l'état que les terres seront alors, retournera à la dite dame Crevier ès dit nom et au dit sieur son fils ou à leurs héritiers ou ayant cause.”

“ Que le nommé Pierre-Paul Osunkhirhine, connu

sous le nom de Masta, sauvage abénakis du village de Saint-François, qui professe une croyance religieuse étrangère à celle des autres Sauvages du village, voudrait faire ériger une chapelle pour les personnes de sa croyance, sur la dite demi-lieue de terre. Mais vos suppliants prient qu'il leur soit permis d'exposer très-humblement que si cet individu réussissait à faire ériger la chapelle en question, malgré l'opposition des chefs de la nation, la mission, telle qu'établie en conformité à l'acte précité, cesserait d'exister, et la dite demi-lieue de terre accordée, comme vos suppliants ont l'honneur de l'exposer, ainsi que d'autres terres qui ont été accordées aux dits sauvages Abénakis, retourneraient aux seigneurs de Saint-François, représentant la dite dame Hertel, veuve Jean Crevier.

“ C'est pourquoi, vos suppliants prient qu'il plaise à Votre Excellence de défendre les droits de la dite nation abénakise contre toute innovation que voudrait faire le dit Pierre-Paul Osunkhirhine, alias Masta, dans la mission du village de Saint-François, de vouloir bien donner à la dite nation un avocat ou procureur, afin de lui fournir les moyens de conserver la propriété des dites terres qu'elle se trouverait exposée à perdre, d'après les conditions mentionnées et portées dans ses titres de propriété, et autoriser le dit procureur à faire tout ce que le cas exige pour la conservation des droits de la dite nation.”

Quelques mois après la réception de cette requête le gouverneur défendit à Masta de bâtir sa chapelle, et lui enjoignit de ne pas troubler la paix dans le village. Masta ne fit aucun cas de ces ordres, et poussa l'insolence jusqu'à dire qu'il ne craignait pas le gouverneur, et que les ministres protestants sauraient bien l'arrêter.

Il persévéra donc dans son projet de construction.

Vers 1836, il s'adressa aux membres d'une société biblique aux Etats-Unis, pour obtenir des secours pour cette fin. Ces protestants lui répondirent qu'avant de lui accorder ces secours, ils désiraient connaître le nombre de ses coréligionnaires à Saint-François. Cette demande l'embarrassa un peu, car il n'y avait alors qu'une dizaine de Sauvages qui avaient embrassé ses erreurs. Cependant, il trouva bien vite le moyen de sortir de cet embarras.

Le seigneur Würtele, de Saint-David, menaçait alors les Sauvages de leur enlever une partie de leur seigneurie. Masta fit mine de défendre les droits des derniers. Un jour, il se présenta à eux avec une requête, adressée au gouvernement, qui demandait protection contre les prétentions du seigneur Würtele. Il leur en fit la lecture, et demanda leurs signatures. Pendant que les Sauvages se préparaient à signer cette requête, il lui substitua adroitement un autre papier qu'il fit signer. Ce dernier papier était une requête, adressée aux membres de la société biblique que nous venons de mentionner, demandant un missionnaire protestant pour les Abénakis. Il obtint, par cette ruse, la signature d'une quarantaine de Sauvages, qui furent considérés comme ses coréligionnaires. On lui accorda alors ce qu'il avait demandé, et de plus, une allocation annuelle comme missionnaire chez les Abénakis.

En 1837, il commença à préparer les matériaux pour la construction de sa chapelle. Alors, Louis Gill, agent des Sauvages, renouvela le 17 mai, la requête des chefs auprès du gouverneur Gosford. Un procureur fut nommé aux Trois-Rivières pour s'occuper de cette affaire. Une action fut intentée contre Masta. Mais tout fut sans résultat satisfaisant. La chapelle

protestante fut construite, malgré l'opposition constante des Sauvages.

En 1840, Mgr Signay nous envoyait dans cette mission, pour étudier la langue abénakise, et, en 1847, il nous plaçait résidant au milieu des Sauvages. C'est de cette époque que l'apostat a commencé à perdre son influence auprès des Abénakis (1)

L'ABBÉ J.-A. MAURULT (2)

PROTONOTAIRES DU DISTRICT DE
BEAUCE

Zéphirin Vézina.....	6 mars 1858
Zéphirin Vézina } Auguste Chassé }	16 mars 1892
Zéphirin Vézina Louis-Germain-Alfred Legendre }	24 août 1899
Zéphirin Vézina } Louis-Ulric Talbot }	26 janvier 1901
Louis-Ulric Talbot Charles-Ernest Vézina }	11 février 1902

P. G. R.

(1) Le petit nombre (40 environ) de ceux qu'il était parvenu à pervertir s'étant divisé en deux camps, il perdit tout contrôle sur eux. Bientôt l'un des partis rejeta l'anglicanisme qu'il lui avait fait embrasser pour se faire admettre dans la secte des *Adventists*. C'est alors (1856) que Masta dit adieu pour toujours aux rives du Saint-François. Il alla en Haut-Canada, où il se livra à la prédication, puis passa aux Etats-Unis et vint mourir à Port-Huron, dans l'état du Michigan, vers 1866.—P. A. WARVANULET

(2) *Histoire des Abénakis*, p. 617.

LE DUC DE RICHMOND

Charles Lennox, quatrième duc de Richmond, était fils de lord George Lennox, second frère de Charles Lennox, troisième duc de Richmond, et de Louisa Kerr, fille du marquis de Lothian.

Il naquit en 1764. Après avoir fini ses études, il entra au service, dans lequel, par l'influence de son oncle, alors maître-général de l'artillerie, il parvint bientôt au grade de capitaine d'une compagnie dans le régiment des Coldstream Guards qui était commandé par le duc d'York. Par cette promotion il acquit le rang de lieutenant-colonel dans l'armée. En 1795, il fut promu à celui de colonel, et passa ensuite par les grades intermédiaires, jusqu'à ce qu'en 1814 il parvint à celui de général en pied. En 1803, il fut nommé au commandement du 35^e régiment d'infanterie. Il n'eut jamais d'occasion de montrer ses talents militaires ayant toujours été employé dans la vie civile.

Lorsqu'il était dans les Coldstream Guards, il s'éleva entre lui et le duc d'York une dispute dans laquelle ce dernier lui reprocha d'avoir laissé dire en sa présence des paroles qu'aucun gentilhomme n'aurait souffert. Le colonel Lennox pria le duc d'York de lui dire quelles étaient ces paroles ; mais c'était à la parade, le duc lui ordonna d'aller à son poste. La parade finie, il fit venir le colonel Lennox, et lui dit qu'il ne chercherait pas à se prévaloir de sa qualité de prince ni d'officier commandant, mais qu'il était prêt à lui donner la satisfaction d'un gentilhomme. Le colonel Lennox le somma donc de contredire le rapport qui avait été fait ; mais, le duc refusant de le faire, il lui demanda un rendez-vous, qui eut lieu le 25 mai sur la commune de Wimbledon. Lord Rawdon, plus tard

marquis d'Hastings, était le second du duc d'York, et lord Winchelsea était celui du colonel Lennox. Le colonel tira, mais il ne fit que raser les cheveux du duc ; ce dernier ne voulut point tirer. Il régnait alors beaucoup d'animosité, et un M. Swift, avocat irlandais, publia une brochure dans laquelle il attaquait la réputation du colonel Lennox ; celui-ci demanda satisfaction à M. Swift, et il s'ensuivit une rencontre qui eut lieu près d'Uxbridge. Lennox tira le premier par convention et il blessa son adversaire.

Lorsque son père, lord George Lennox, se fut retiré du parlement, il fut élu député de Sussex à la Chambre des Communes. Il soutint toujours Pitt et son parti.

A la mort de son père, il devint héritier présomptif de son oncle, le troisième duc de Richmond.

En 1793, il épousait Charlotte Gordon, fille du duc de Gordon, et il en eut une nombreuse famille.

A la mort de son oncle, il succéda au duché et à un revenu clair et net de 18000 louis par an. On peut dire qu'il succéda à trois titres : duc de Richmond en Angleterre, de Lennox en Ecosse, et d'Aubigny en France.

Pour récompenser son attachement au ministère de Pitt, il fut nommé en 1808, vice-roi d'Irlande, poste qu'il occupa près de six ans. Ses talents sociables le firent beaucoup aimer de la noblesse et du peuple d'Irlande.

Il dépensa tellement qu'à l'expiration de sa vice-royauté, par des motifs de prudence, il dût se retirer à Bruxelles et y vivre économiquement.

En 1818, il fut tiré de sa retraite pour prendre le gouvernement général des colonies anglaises de l'Amérique du Nord. On lui permit d'amener avec lui comme lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, son gendre, sir Peregrine Maitland.

PARTICULARITES DE LA MALADIE ET DE LA
MORT DU DUC DE RICHMOND, PAR UN
OFFICIER DE SON ETAT-MAJOR (1)

Le duc, le colonel Cockburn, et moi-même, nous laissâmes Kingston le 20 au matin, et voyageant tantôt en voiture, tantôt à cheval, et les trois ou quatre derniers milles à pied, nous arrivâmes à neuf heures du soir à Stone Mills, à trente mille de Kingston. Nous dinâmes à une ferme sur la route, et y demeurâmes plusieurs heures. Le duc ne parut pas fatigué ; il se mit au lit en très bonne santé à ce qu'il paraissait. Le lendemain matin nous nous remîmes en chemin pour Perth. Sa Grâce fit les six premiers milles en calèche et les vingt-deux milles qui restaient à cheval. Le temps étant extrêmement chaud, nous fûmes tous un peu fatigués ; mais le duc ne le fut pas plus que le colonel Cockburn et moi ; il fit un bon diner, fuma un cigare, et se mit au lit à son heure accoutumée. Le matin suivant le duc parut s'être entièrement rétabli de la fatigue de la veille ; il parcourut une partie des établissements pendant trois ou quatre heures. En revenant à la maison, un violent orage nous mouilla entièrement. Le duc refusa un parapluie et se réjouit plutôt de cet accident. Il changea d'habits aussitôt qu'il fut arrivé à l'hôtellerie, et parut être en parfaite santé. Nous dinâmes avec un parti considérable. Sa Grâce se retira vers onze heures, et se coucha bientôt après. Le jour suivant, étant déterminés à rester à Perth, en conséquence de la pluie du 22, nous marchâmes quelques milles pour voir les établissements ; nous dinâmes à l'heure accoutumée, et le duc se retira

(1) Voyez *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. V, p. 112.

en bonne santé pour prendre du repos, ayant arrêté qu'on partirait de bonne heure le lendemain matin pour Richmond. Le 24, le duc se plaignit à son serviteur qu'il se sentait indisposé, et qu'une douleur qu'il avait à l'épaule et à la gorge, l'avait empêché de dormir. Nous observâmes qu'il ne mangea pas son déjeuner comme à l'ordinaire : et sur ce que je lui fis quelque remarque à ce sujet, il me dit qu'il n'avait pas bien dormi, me faisant observer que c'était une chose bien neuve pour lui : ce qu'il dit d'un air enjoué. Il me dit après qu'il ressentait une douleur à l'épaule droite, et je lui conseillai de se la frotter d'esprit de térébentine ; à quoi il consentit. Nous lui proposâmes de rester encore un jour à Perth, mais il ne voulut pas, et nous partîmes vers huit heures pour nous rendre à Beckwith, éloigné de 15 milles. Le duc voyagea à cheval excepté dans quelques endroits par-ci par-là où le chemin était mauvais. Je remarquai cependant qu'il n'était pas bien et lui proposai d'arrêter à quelque endroit pour laisser passer la chaleur du jour : il y consentit, et nous nous reposâmes trois heures dans une maison qui se trouvait à peu-près à moitié chemin. Le duc se coucha et dormit d'un bon sommeil pendant une heure et demie, prit un bouillon de poulet avant de partir, et parut mieux. Il parut très-altéré et but à plusieurs reprises de l'eau de vie coupée et de l'eau dans le cours de la journée. En arrivant à Beckwith, sa lassitude était visible quoiqu'il eût fait presque tout le chemin à cheval, et il se mit au lit et y resta jusqu'à l'heure du dîner : il se plaignit de son mal d'épaule ; mais il ne me dit point qu'il eût mal ailleurs que là. Je crus que ce pouvait être une légère attaque de rhumatisme, et qu'il avait pris froid : il me dit que c'était là ce qu'il croyait le plus probable : il fit un diner très léger et s'alla cou-

cher de très bonne heure. Le lendemain matin, étant évident que le duc ne se portait pas encore bien, il fut arrêté que l'on partagerait en deux le chemin de là à Richmond au lieu de le faire en un seul jour, et que Sa Grâce passerait la nuit dans une maison à une distance de onze à douze milles, et qu'elle ferait les trois ou quatre milles restants le lendemain. Ce même matin le duc dit à son serviteur qu'il avait éprouvé une espèce de spasme en se lavant le visage ; il se plaignit encore à lui d'une douleur qu'il ressentait à la gorge ; mais il n'en parla point au colonel Cockburn ni à moi ; son mal d'épaule avait presque disparu. Nous arrivâmes au terme de notre voyage vers les cinq heures après-midi, après avoir laissé passer la chaleur du jour dans une petite chaumière. Je crus que le duc était mieux et je remarquai qu'il n'était pas aussi altéré que la veille. Il ne me fit pas entendre qu'il sentit aucun aversion pour l'eau ; mais il se plaignit un peu de sa gorge. Il ne mangea que très peu et se coucha de bonne heure. Le lendemain qui était le 26, il se leva le premier de tous, et dit qu'il avait bien dormi et qu'il désirait partir sans délai. J'observai qu'il ne s'était ni lavé ni rasé ; mais comme la maison n'était qu'une petite chaumière et que la distance pour arriver à Richmond n'était que de trois à quatre milles, je n'en fus point surpris, croyant qu'il voulait remettre à le faire jusqu'à notre arrivée. Je crois qu'il prit un peu de thé et qu'il goûta d'un œuf. Il marcha d'un bon pas et traversa à pied les savanes ; mais il me dit qu'il éprouvait une espèce de spasme lorsqu'il voyait quelqu'un sauter ou marcher dans un endroit où il y avait de l'eau, et qu'il n'en savait pas la raison. Je ne remarquai rien de particulier dans son air, quoiqu'il me parût n'être pas bien. En arrivant à Richmond, il me dit qu'il préférait voir les magasins,

les villages, etc., avant de s'habiller. Ce qu'ayant fait, il revint à l'hôtellerie et entra dans sa chambre pour s'habiller, et moi j'entrai dans la mienne. Je n'avais pas fini tout-à-fait, qu'il vint me trouver et me demanda le nom du chirurgien, se plaignant de son mal de gorge. J'envoyai aussitôt chercher le seul qu'il y eût dans l'établissement, et en l'attendant nous déjeunâmes. Je crois que le duc prit un peu de thé. Sitôt que le chirurgien fut arrivé, il visita la gorge du duc et lui recommanda de faire usage d'un gargarisme de vin d'Oporto, de vinaigre et de sucre, et de prendre un peu de médecine. Il me dit, en s'en allant, qu'il croyait que le duc serait parfaitement bien le lendemain. Le duc fit usage du gargarisme ; mais je vis que ce fut avec peine, et qu'au moment où il prit la tasse dans ses mains, il se sentit agité d'un mouvement convulsif. Il était alors de bonne humeur, et il tourna la chose en badinage. Il sortit et se promena quelque temps ; mais trouvant qu'il faisait trop chaud, il s'en revint. De retour à l'hôtellerie, il me dit que c'était une bonne occasion pour écrire, et envoya quérir du papier. Je crus qu'il était bien, à l'exception de son mal de gorge. Après avoir écrit pendant presque une heure et demie, il se leva, traversa la chambre, et dit, autant que je puis m'en rappeler : " Maintenant, mon cher monsieur, ne me prenez pas pour un fou, mais je viens d'écrire une lettre qu'il faudra que vous remettiez à ma fille, s'il m'arrive quelque accident." Ce discours inattendu me surprit extrêmement, et j'essayai la raillerie pour le tirer de ce qui me parut être une attaque de nerfs. Il me parla encore de sa gorge et me dit qu'il croyait devoir se préparer, parce qu'il pourrait être étouffé par une convulsion subite. Puis il discourut pendant quelque temps sur des sujets qui paraissaient l'inquiéter fort, et me dit, qu'après s'être

préparé et avoir écrit, il se trouvait plus tranquille. Ne pouvant deviner la cause de son abattement, j'essayai encore de le badiner. Il prit la chose en bonne part ; mais sur ce que je lui dis qu'il remettrait lui-même sa lettre, il répondit d'un ton très sérieux : " Non, vous la remettrez." Il se plaignit encore de ce qu'il ne pouvait avaler aucun liquide qu'avec difficulté. Je crus m'apercevoir qu'une des glandes de sa gorge était un peu enflée ; je remarquai aussi qu'il essayait continuellement de boire de l'eau, et lui recommandai le gargarisme de préférence. Trois ou quatre officiers de l'établissement dinèrent avec nous ; il parut de bonne humeur, but du vin avec la plupart de ce que nous étions, et badina sur ses spasmes. Il parut être beaucoup mieux, et il fut arrêté que nous nous rendrions le lendemain aux bord de l'Ottawa, comme il désirait de se trouver à Montréal au jour fixe. Le lendemain, à la pointe du jour, il m'envoya quérir. Je le trouvai au lit ; il me dit qu'il avait passé une nuit bien agitée, et qu'il s'était réveillé plusieurs fois sous une oppression semblable au cauchemar, et qu'on lui donnerait le monde entier qu'il ne voudrait pas se recoucher dans le même lit ; qu'il voyait bien que c'était une chose absurde, mais qu'il ne pouvait. Je fus très alarmé, quoiqu'il fut parfaitement à lui, et qu'il me témoignât même plus de bonté et d'affabilité qu'à l'ordinaire. Il parla encore de sa lettre, et me dit que j'aurais à la remettre à lady Mary à Montréal. Quelques moments après, je sortis pour qu'il s'habillât, et j'allai faire les préparatifs pour notre départ. De retour à l'hôtellerie, je le trouvai qui se promenait d'un côté à l'autre de la chambre, dans un état très agité, avec le colonel Cockburn. Ses regards et ses manières n'étaient plus les mêmes. Il nous pria d'aller déjeuner, et il me dit à l'oreille de ne

point faire attention à lui quand il entrerait, parce que ça augmenterait les spasmes qu'il savait qui lui seraient occasionnés par la vue du thé. Nous le quittâmes alors et allâmes déjeuner : il nous suivit bientôt, et voulut prendre du thé, mais n'en put avaler que très peu. Nous tâchâmes de l'engager à rester à Richmond ; mais il était déterminé à partir. Il fut alors décidé que le duc et moi nous ferions une partie du chemin en canot, et nous fîmes environ un mille à pied pour nous rendre au lieu d'embarquement. Pendant cette marche, il fut tout-à-fait tranquille, et parla sur différents sujets sans dire un mot de sa maladie ou de sa gorge.

Nous arrivâmes au bord de l'eau vers huit heures, et il témoigna désirer que quelqu'un entrât avant lui dans le canot pour le tenir, parce qu'il craignait que la vue de l'eau ne le fit tomber. Je vis qu'il était violemment agité en entrant dans le canot. Il y avait quelque chose de frappant dans la manière dont il prit son petit chien, Blucher, entre ses bras et le baisa ; les spasmes qu'il ressentait à la gorge devinrent alarmants ; mais il faisait des efforts pour ne le pas laisser paraître, et il se peignait un sourire forcé sur son visage toutes les fois que je le regardais. Après quelques moments d'efforts, voyant qu'il était impossible d'y tenir plus longtemps, et ses convulsions augmentant de plus en plus, il fallut débarquer. Sitôt qu'il fut à terre, son aversion pour l'eau s'augmenta au décuple, et il s'enfonça dans le bois aussi loin qu'il put. Ayant été rejoints par le colonel Cockburn, nous tâchâmes de l'engager à retourner à Richmond. Mais s'étant trouvé dans notre chemin un petit ruisseau qu'il ne put se forcer à passer, nous fûmes contraints d'avancer pour gagner une ferme éloignée de quelques milles, et ce fut avec la plus grande difficulté qu'avec

nos efforts réunis nous vinmes à bout de lui faire traverser quelques petits ruisseaux et rigoles qui coupaient le chemin. Sur tout autre sujet il raisonnait très bien, et même sur celui-ci il faisait les plus grands efforts pour se vaincre. Il allait de pire en pire, et il n'y avait plus à douter que sa maladie ne fût l'hydrophobie, lorsque nous arrivâmes enfin à la ferme. Le colonel Cockburn s'étant séparé de nous pour aller chercher du secours, le duc gagna en courant une grange ouverte, la préférant, disait-il, à la maison, parcequ'elle était plus éloignée de l'eau. Là il devint plus tranquille, quoiqu'il fût persuadé qu'il ne pouvait pas vivre ; ses paroxismes furent d'abord intermittents, et pendant dit minutes ou un quart d'heure, il se sentit soulagé. Ses pensées et sa sollicitude étaient pour sa famille et ses amis. Le chirurgien étant parti pour l'endroit où nous devions coucher cette nuit-là, il fut quelque temps avant qu'on eût pu le ramener.

Pendant ce temps, il demanda au ciel avec instance la force de soutenir avec patience et résignation tout ce qu'il ordonnerait pour son bien : témoignant en même temps qu'il était prêt à sortir de ce monde, et qu'il était dans une parfaite assurance d'être absout d'avoir jamais fait tort à aucun être humain. Il pardonna à tous ses ennemis du fond de son cœur. Son langage et sa conduite en cette occasion prouvèrent la piété, la force, et la pureté de son âme. Pendant les angoisses les plus violentes, pas un murmure ne lui échappa ; il ne perdit pas un seul instant la douceur de son caractère. Dans les courts intervalles où il fut un peu soulagé de ses douleurs, il écrivit à plusieurs personnes de sa famille et de ses amis, des messages qu'il me pria très instamment de leur faire tenir. A l'arrivée du colonel Cockburn et du chirurgien, il consentit à être saigné, et il fut tiré de son bras environ

une pinte de sang ; ce qui parut le soulager pour un moment. Vers le soir il fut en état de prendre environ 20 gouttes de laudanum dans de l'eau de *peppermint*, et ensuite un grain d'opium dans du bouillon de poulet, dont il prit quelques cuillerées trois ou quatre fois. Au soleil couché nous le transportâmes à la maison, que l'on avait préparée pour le recevoir. Sa convulsion s'affaiblit, et il n'était que trop évident qu'il s'affaiblissait aussi lui-même. Sa mémoire commença à s'égarer, et vers minuit il tomba dans une espèce de stupeur. Un exprès fut dépêché vers quatre heures pour disposer, en quelque sorte, sa famille au fatal événement. Vers le matin du 28, la quantité de salive qui s'était amassée dans sa gorge et sa bouche, produisit une espèce d'écume ; et quelques minutes après huit heures, il expira tranquillement.

Son serviteur, interrogé depuis ce triste événement, a dit que dès le soir du 23 le duc avait éprouvé quelque difficulté à avaler, et que, le 24 au matin, il avait senti une sorte de répugnance à se mouiller le visage ; mais il n'en parla point au colonei Cocburn ni à moi. Il ne fit jamais connaître quelle était sa maladie, si non qu'une fois, le 26, à table, il dit en badinant, que c'était heureux pour lui qu'il ne fût pas chien ; parce qu'il ne manquerait certainement pas d'être passé par les armes comme chien enragé. Il ne perdit son attachement pour son épagueul favori qu'en perdant sa connaissance ; au milieu de ses angoisses, il l'appelait de temps en temps de son ton de voix naturel. Le laudanum ne lui causa point de sommeil. Depuis une heure, le 27, jusqu'à sa mort, il eût une sueur abondante, mais ne parut pas avoir beaucoup de fièvre.

LE GREFFE DE JEAN CUSSON

Monsieur J.-B.-Meilleur-Barthe, conservateur des archives de la Cour Supérieure, au greffe de Trois-Rivières, vient de rendre un fort important service aux amateurs d'études généalogiques, en retrouvant les actes du fameux notaire Jean Cusson, du Cap-de-la-Madeleine. Bien qu'il fut connu que ces actes avaient bel et bien été jadis déposés au greffe de Trois-Rivières, ils étaient devenus introuvables, depuis un grand nombre d'années. Ces actes, surtout ceux des années 1660 à 1680, étaient particulièrement précieux en ce qu'ils donnaient la date de plusieurs mariages contractés par les plus anciens colons français, dans la région trifluvienne. Ni Mgr Tanguay, ni M. Benjamin Sulte, malgré d'actives recherches, ne purent les consulter. Qu'étaient-ils donc devenus ? Personne n'a pu le savoir jusqu'à ces jours derniers, alors que les journaux annoncèrent la précieuse découverte de M. Meilleur-Barthe.

Il est bien malheureux que M. Tanguay, en travaillant à son fameux *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, n'ait pu consulter ces vieux documents. Grand nombre des plus anciennes familles du district de Trois-Rivières n'ont pu connaître ainsi l'endroit, de France, d'où venaient leurs ancêtres. De 1651 à 1672, les registres du Cap-de-la-Madeleine ont été perdus, de sorte qu'il ne restait plus que le greffe de Jean Cusson pour obtenir des renseignements. Cette dernière ressource, à son tour faisant défaut, il devenait impossible de connaître les origines d'un grand nombre de familles, même de familles marquantes. Pour ne citer qu'un exemple ou deux, l'origine des familles Rivard-Loranger, Gélinas-Bellemare, Lesieur-Desaul-

niers n'avait pu être éclaircie. De quel endroit de France, pour venir au Canada, étaient partis Nicolas Rivard, Etienne Gélinas et Charles Lesieur ? Impossible de le savoir. Et, cependant ces trois colons français sont la tige de familles très honorables, très nombreuses également, dont les puissants rameaux se sont répandus un peu partout dans la province de Québec, surtout dans la région de Trois-Rivières.

Mais, trêve aux réflexions. Le fameux greffe est retrouvé et j'ai pu, parmi une liasse d'actes, lire tout au long, le contrat de mariage de mon ancêtre, Charles Lesieur, sieur de la Pierre, avec Françoise de Lafond, acte passé devant maître Cusson, le onze octobre mil six-cent-soixante-et-onze, au Cap-de-la-Madeleine. Depuis audelà de vingt ans, j'ai fait des recherches aux archives de Montréal, de Québec, d'Ottawa pour retrouver ce contrat de mariage, et cela toujours inutilement. En 1899, lors de la publication des généalogies des familles Gélinas-Bellemare, Lesieur-Desaulniers, il m'a été particulièrement pénible de ne pas avoir de renseignements précis à ce sujet. Quelle n'a donc pas été ma joie de recevoir, de M. Barthe lui-même, la bonne nouvelle que le document tant cherché figurait parmi les actes du notaire Cusson et qu'il était à ma disposition ! J'ai pris une copie fidèle du document, que les bienveillants lecteurs des *Recherches Historiques* pourront lire et consulter au besoin. Sa lecture ne manquera pas de causer une grande joie à tous les Lesieur, les Lapierre, Duchêne, Desaulniers, Coulomb, tous descendants directs de Charles Lesieur, sieur de la Pierre.

Voici l'acte en question :

“ Pardevant Jean Cusson, notaire royal en la juridiction du Cap-de-la-Madeleine, et témoins soussignés au traité et accord de mariage qui s'en suit, furent

présents en leur personne : Charles Lesieur, sr de la Pierre, habitant de ce lieu, fils de Julien Lesieur et de Catherine LeSachée, natif de la paroisse d'Osville, (1) en Basse Normandie, évêché de Coutances, d'une part : et Dame Marie Boucher, veuve de feu Etienne de Lafond, vivant habitant du dit Cap, d'autre part. Entre lesquelles parties a été fait le traité et accord, promesses de mariage, en la forme et manière qui s'en suit, c'est à savoir, que la dite Dame Boucher avait et a promis bailler à mariage Françoise Lafond, sa fille aux présentes au dit Charles Lesieur, sr de la Pierre, lequel a promis et par ces présentes promet de prendre pour sa femme et légitime épouse la dite Françoise Lafond, comme aussi la dite Françoise Lafond a promis et par ces présentes, promet prendre pour son mari et légitime époux le dit sieur, lequel dit mariage sera ci-après solennisé en face de notre mère sainte Eglise catholique, apostolique et romaine et en contemplation et faveur duquel futur mariage les futurs conjoints ont consenti et sont demeurés d'accord qu'ils seront unis et communs en biens, sitôt après le dit mariage consommé, lequel sera ci-après accompli plus tôt que bonnement faire se pourra, si Dieu et notre mère Sainte Eglise consent et accorde. A le dit futur époux, douairé et doué la dite Lafond, sa future épouse, du douaire coutumier, alors la coutume de la ville et vi-comté et prévôté de Paris, suivie en ce pays. A consenti le dit sieur futur époux prendre la dite Lafond, future épouse, avec tous les droits et succession qu'il lui pourront échoir, dont il s'en est contenté et est demeuré d'accord le dit sieur Sr de la Pierre, futur époux, qu'au cas qu'il vint à décéder sans en-

(1) La paroisse d'Osville, en 1885, s'appelle Douville, comme on le voit par l'Année *Ecclésiastique*, de cette année là.

fants d'eux, que la dite Lafond, future épouse, sera en possession et lui fait don irrévocable de tous les biens de la dite communauté situés en ce pays, sans qu'elle en puisse être inquiété par aucun des héritiers du dit futur époux en façon quelconque, et si la dite Lafond, future épouse, vient à décéder sans enfants d'eux, le ressort de ses biens, retournera à ses trois héritiers, le tout a ainsi été accordé entre les dites parties.

Et fait et passé en la maison de Dame Boucher, après midi, ce jourd'hui, le onzième octobre mil six cent septante et un sous le seing du sieur futur époux, la dite Lafond a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce enquis suivant l'ordonnance, a fait sa marque, puis tous les parents et bons amis des dits futurs conjoints ci-après dénommés ; savoir, du côté du dit Lesieur : Louis Beausoleil, sieur de la Plante, et Angille Couturier, sieur de la Censé ; et du côté de la dite Lafond, future épouse : Pierre Boucher, sieur de Gros-Bois (1) et Demoiselle Jeanne Crevier, sa femme, Monsieur de Varennes (2) gouverneur des Trois-Rivières et Demoiselle Marie Boucher, sa femme, le sieur Jean de Lafond (3) et Marie Sénécal sa femme, maître Jean Trottier et Geneviève Lafond sa femme, Pierre Lafond, tous parents de la dite Lafond, future épouse ; Urbain Beaudry, sieur de LaMarche, et Dame

(1) Pierre Boucher, le fameux gouverneur de Trois-Rivières, oncle de Marie Boucher, épouse de Charles Lesieur, sieur de la Pierre.

(2) René Gauthier, chevalier, seigneur de Varennes, époux de Marie Boucher, fille de Pierre Boucher.

(3) Jean de Lafond, frère de Françoise, épouse de Charles Lesieur, de Geneviève, épouse de Jean Trottier, et de Pierre Lafond.

Madeleine Boucher (1) sa femme, le sieur Jacques Lefebvre et Dame Marie Beaudry sa femme, Guillaume Beaudry, Beaudry, le sieur Antoine Boulanger et Dame Jeanne Dodier (2) sa femme, maître Pierre Béchard, Dame Jeanne Héroux, veuve de feu Pierre Lefebvre, et Michel Lefebvre, Jeanne Beaudry, tous parents et amis des dits fututs conjoints (*suivent les signatures*). Signé : Cusson, notaire

En même temps que cet acte j'ai pu aussi lire celui du contrat de mariage de François Vanasse, fils de Paul et de Barbe Monsel, de la paroisse de Saint-Maclou, ville de Rouen, province de Normandie, avec Jeanne Fournier, fille de Pierre et de Jeanne Cusson, demeurant au Cap. Jeanne Fournier est dite veuve de Jean Bailloux. (3) Ce contrat a été passé au Cap-de-la-Madeleine, en la maison de Duplaisy, "capitaine du quartier," le 2 août 1671. De François Vanasse et de Jeanne Fournier descendent tous les Vanasse, les Vertefeuille, Beauvais, Bastien, si nombreux dans le district de Trois-Rivières. M. Fabien Vanasse, ancien député d'Yamaska aux Communes d'Ottawa, descend de François Vanasse, en ligne directe

Ce que le lecteur lit aujourd'hui n'est qu'un épis extrait de la gerbe des précieux documents que renferme le greffe de Jean Cusson. Avant longtemps, je me propose de faire d'autres extraits qui ne manqueront pas de faire plaisir à plus d'un lecteur. Du Cap-de-la-Madelaine sont sortis grand nombre de familles remarquables et dont les membres, à diverses époques,

(1) Madeleine Boucher, sœur de Pierre Boucher.

(2) Jeanne Dodier avait épousé, en premières noccs, Adrien Joliet, frère du célèbre Louis Joliet.

(3) Le recensement de 1666 le nomme Jean Baillon, âgé de 20 ans.

ont joué un rôle honorable dans l'histoire de la colonie.

La paroisse du Cap a eu ses beaux jours, autrefois. En 1664, elle occupait la première place après Québec, Montréal et Trois-Rivières. La note suivante, extraite des registres du Conseil Supérieur, l'établit d'une manière concluante : " Le 26 mai 1664, arrivée du navire " Le Noir ", d'Hollande, commandé par le sieur Pierre Fillye, et de 300 hommes, envoyés par Sa Majesté. Il sont distribués par ordonnance du Conseil Supérieur, comme suit : 150 à Québec et les environs ; 75 aux Trois-Rivières ; 25 au Cap de la Madelaine, et 50 à Montréal.

Je suis convaincu que Nicolas Rivard, Etienne et Jean Gélinais, Charles Lesieur, etc., vinrent au Canada, sur ce bateau, puisque leurs noms figurent dans le recensement de 1666.

F.-L. DESAULNIERS

P. S.—M. Léandre Lamontagne, amateur de recherches généalogiques et qui demeure au numéro 324, rue Cadieux, à Montréal, me communique les précieux renseignements qui suivent sur l'ancienne paroisse d'Osville et celle de Montebourg. Ces données ont été extraites du *Dictionnaire Universel* de la France, ancienne et moderne, publié en 1726. Voici :

" OSVILLE, dans la Normandie, Diocèse de Coûtances, parlement et Intendance de Roüen, Election de Coûtances, a 519 habitants. Ce lieu borde la Forêt de Montbourg ; sa cure dépend de l'Abbaye de ce nom. Il y a un Château nommé de la Varangere. C'est un fort beau terroir.

MONTEBOURG, Bourg, du Coûtantin, dans la Normandie, Diocèse de Coûtances, Parlement de Roüen, Intendance de Caën, Election de Valognes, a 1460 habitants. Il est situé sur une montagne d'où l'on

voit la mer qui n'en est qu'à une lieue. Il y a une belle Abbaye de Bénédictins fondée à la fin du XI^e siècle, en l'honneur de la Ste Vierge, par Richard & Eudoüin de Riviers, père et fils, qui furent Comtes de Devonshire et Seigneurs de l'Isle de With en Angleterre. Guillaume le Roux, St Henry VI, Ducs de Normandie, et Roi d'Angleterre en confirmèrent et augmentèrent les biens qu'ils laissèrent à la garde des mêmes Fondateurs, et entr'autres le Bourg, le Marché, les Foires et la haute Justice. L'Abbaye vaut vingt mille livres de rente et est taxée à six cens Florins d'or par l'annat. M. Carbon de Canisy, ancien Evêque de Limoges en est Abbé, et en cette qualité nommé à la cure."

La paroisse d'Osville ne figure plus sur la carte géographique actuelle de France. Elle a été enclavée dans Montebourg, arrondissement de Volognes, département de la Manche. S'il en existe encore, c'est là que doivent se trouver les descendants de Julien Lesieur, sieur de la Pierre et de Catherine Le Saché, père et mère de Charles Lesieur, souche de tous les Lesieur du Canada.—F.-L. D.

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Les premiers steamers océaniques vinrent à Montréal en 1853. Cette année-là, les steamers *Genova* de 350 tonnes, *Sarah Sands* de 931 tonnes, et *Lady Eglinton* de 335 tonnes (deux voyages) visitèrent le port de la métropole.

En 1853, quatre steamers visitent Montréal ; moyenne du tonnage 488 tonnes, soit un total de 1951 ; en 1898, 830 steamers se rendent à Montréal. La moyenne du tonnage est de 1890 tonnes, soit un total de 1,567,436 tonnes. Quel changement dans cinquante ans !

L'HONORABLE JEAN-ROCH ROLLAND

M. Rolland fut admis au barreau le 22 mai 1806.

Après une brillante et lucrative carrière de vingt-quatre ans, il fut nommé juge de la Cour du Banc du Roi le 7 janvier 1830, sous Guillaume IV, en remplacement du juge Uniacke.

En 1849, la Cour du Banc de la Reine changea d'attributions. La Cour Supérieure remplaça la Cour du Banc de la Reine et cette dernière dénomination fut donnée à la ci-devant Cour Provinciale d'Appel. En 1850, le juge Rolland était promu à la Cour du Banc de la Reine. Il fut remplacé à la Cour Supérieure par l'honorable juge Vanfelson.

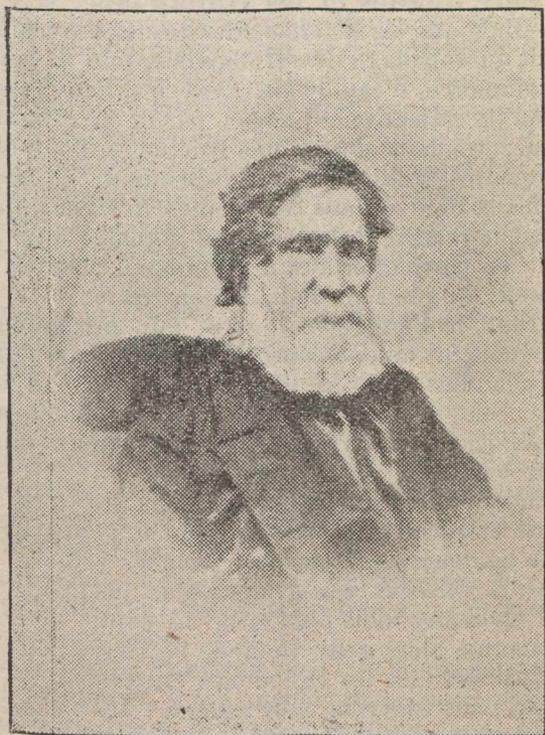
Le juge Rolland siégea à la Cour du Banc de la Reine jusqu'en 1855. Il fut remplacé, le 27 janvier 1855, par l'honorable Jean-François Duval.

La vie active qu'il avait suivi jusque là avait voilé à ses propres observations les défaillances de sa santé. Les loisirs de la retraite opérèrent comme une chute subite de sa vigueur physique qui diminua au point que c'est à peine s'il put faire quelques rares voyages à la ville après sa retraite.

L'honorable Jean-Roch Rolland décéda le 5 août 1862, au manoir seigneurial de Sainte-Marie de Monnoir, à l'âge de 77 ans.

“ Il laissa au barreau le souvenir d'un homme supérieur par son intelligence et ses études légales et surtout par l'impartialité inaltérable qui dictait tous ses rapports avec le public et les membres de la profession.” (1)

(1) Le *Pays*, 7 août 1862.



L'HON. JEAN-ROCH ROLLAND

RÉPONSES

Le pere Jogues et les Hollandais. (IX, III. 931.)—Bien que les *Relations* des Jésuites se plaignent souvent du voisinage des Hollandais, soit à cause de leur commerce d'eau-de-vie avec les Sauvages, soit parce qu'ils ridiculisaient par ci par là, la religion catholique, rendant ainsi moins fructueuse l'œuvre des missionnaires, il est notoire, cependant, et nous en trouvons la preuve dans ces mêmes *Relations*, que les Hollandais rendirent des services signalés aux Français, et en particulier aux missionnaires jésuites. Laissons aux faits le soin de la démonstration.

En 1642, le Père Isaac Jogues, fait prisonnier par les Iroquois, fut amené captif dans un de leurs villages. Les Hollandais de Rensselderwich, ou d'Orange, apprenant cela, se hâtèrent d'envoyer des ambassadeurs pour négocier la délivrance du malheureux missionnaire.

Arendt Van Corlaer, gouverneur du fort, Jean Labadie et Jacob Jansen offrirent aux Sauvages la somme de deux cents piastres pour les séduire. Rien n'y fit : le Père dut rester prisonnier jusqu'à nouvel ordre. Quelques mois plus tard, le captif écrivait à Montmagny, alors gouverneur de la Nouvelle France :

“ Plusieurs fois, les Hollandais ont essayé de nous délivrer, mais toujours inutilement. Ils renouvèlent encore à présent leurs tentatives ; mais ce sera, comme je pense, avec un même résultat.

La Providence permit ce que le gouverneur de la Nouvelle-France et les autorités hollandaises étaient impuissantes à faire, l'eussent-ils voulu encore plus sérieusement. Un jour que les Iroquois, accompagnés du Père Jogues, étaient à pêcher sur l'Hudson à sept ou huit lieues d'Orange, ils ne s'aperçurent pas de la

disparition de leur prisonnier, qui, résolu de fuir, s'était caché dans un navire hollandais prêt à prendre la mer. Ce fut un ministre protestant, du nom de Johannes Megapolensis, qui avait ménagé au Père les moyens d'échapper à ses bourreaux. Bien que l'ordre eût été adressé à tous les commandants de la Nouvelle-Belgique par les Etats-Généraux de délivrer le missionnaire, il n'est pas moins curieux de constater que ce fut un ministre du culte protestant qui réussit à arracher le ministre catholique d'une mort presque certaine. En agissant ainsi, Megapolensis exposait ses compatriotes aux conséquences dangereuses d'un conflit avec les Iroquois.

En 1644, le Père Bressany, ayant été fait prisonnier par les Agniers, réussit à obtenir sa délivrance moyennant une assez forte rançon que paya un Hollandais d'Orange. Le Père se réfugia ensuite chez les Hollandais, qui l'accueillirent avec la même courtoisie qui avait distingué leur conduite à l'égard du Père Jogues. Avant de partir pour la France, le Père Bressany reçut du gouverneur Kieft la lettre suivante, destinée à lui servir de sauf-conduit :

“ Nous, Guillaume Kieft, directeur-général, et le Conseil de la Nouvelle-Belgique, à tous ceux qui verront les présentes, salut.

“ François-Joseph Bressany, de la Compagnie de Jésus, fait prisonnier, il y a quelque temps, en Canada, par les Sauvages Iroquois appelés ordinairement Maquois, (C'étaient les “ Agniers ” des Français et les “ Mohawks ” des Anglais. Les Hollandais les désignaient sous le nom de “ Maquas.” Megapolensis les appelle “ Kayingehagas ” : c'était, dit-il, le nom qu'ils se donnaient à eux-mêmes,) tourmenté par eux et à la veille d'être brûlé, a été heureusement, après bien des difficultés, arraché par nous de leurs mains, moyen-

nant une rançon, et délivré. Maintenant, qu'avec notre consentement il va en Hollande pour continuer de là en France, la charité chrétienne exige que tous ceux chez qui il se présentera, le reçoivent avec bonté. En conséquence, nous prions tous les gouverneurs, commandants ou leurs lieutenants, et les capitaines de lui prêter secours à son arrivée ou à son départ, leur promettant de leur rendre en pareil cas le même service.

Fait au Fort de la Nouvelle-Amsterdam, dans la Nouvelle-Belgique, le 20 Septembre, l'an du salut 1644.

“ William Kieft.”

Quelques années plus tard, le Père Jogues, revenu au pays, tomba de nouveau entre les mains des Iroquois, et fut lâchement assassiné par l'un d'eux. Le coup resta inconnu pendant quelque temps. Cependant, des rumeurs vagues de cette mort cruelle étaient parvenues aux oreilles du gouverneur de la Nouvelle-France, lorsqu'une lettre de William Kieft vint confirmer les tristes appréhensions de M. de Montmagny. Nous la publions telle qu'elle fut écrite, dans son style et son orthographe primitifs.

“ Monsieur,

“ J'avois donné réponse à celle de laquelle il vous avoit plu m'honorer par le P. Jogues, dattée du 15 de mai, et j'avoys envoyé au fort d'Orange pour la délivrer au dit P. de Jogues ; mais n'y estant pas retourné, comme on l'espéroit, elle m'a été derechef renvoyée. Celle-cy sera donc pour remercier Votre Seigneurie du souvenir qu'elle a eu de moy, faveur dont je tascherai de me revanger s'il plaît à Dieu de m'en concéder l'opportunité. Au reste j'envoys celle-cy par les quartiers du mort, soit par le moyen des Anglois ou de Mons. d'Aunay aux fins de vous advertir du massacre que les barbares inhumains Maquois ou Iroquois ont fait du P. Isaac de Jogues et de son

compagnon ; ensemble de leur dessein qu'ils ont de vous surprendre sous les couleurs de visite, comme vous verrez par la lettre cy-enclose qui, encore qu'elle soit mal dictée et ortographiée vous apprendra à notre grand regret les particularités du tout.

“ Je suis marry que le sujet de celle-cy n'est plus agréable ; mais la conséquence de l'affaire ne m'a pas permis de me taire. Notre ministre d'en haut s'est enquis soigneusement aux principaux de cette canaille de la cause de ce malheureux acte ; mais il n'a pu avoir d'autre réponse d'eux, que le dict Père avoit laissé le diable parmy quelques hordes qu'il leur avoit données en garde, qui avoit fait manger leur bled ou mays aux vers.

“ Voilà ce que je puis pour le présent escrire à Votre Seigneurie, priant Dieu qu'il veuille la garder et les vôtres de cette traiteuse nation. Vous assurant que je suis votre très humble et obéissant serviteur.

William Kieft

Du fort d'Amsterdam,
en la Nouvelle-Belgique,
ce 14 novembre 1646.

La lettre à laquelle le gouverneur Kieft fait allusion était adressée au docteur Lamontagne, de New-Amsterdam, et non à Jean Bourdon, de Québec, comme le dit la *Relation* de 1647. Le signataire, Jean Labadie, était charpentier et originaire de France. Arrivé au fort d'Orange en 1634, il y avait épousé la veuve d'un nommé Harman van der Bogaert. Fixé définitivement au milieu des Hollandais, il obtint une charge de la Compagnie, et agissait souvent comme interprète.

Jean Lamontagne était aussi français d'origine, médecin instruit. Il vint à New-Amsterdam en 1637. Dès son arrivée, le gouverneur Kieft le choisit pour l'un des membres de son Conseil—et il joua un grand

rôle dans les affaires publiques de la colonies hollandaise.

La lettre de Labadie commence ainsi :

“ Loué soit Dieu, au fort d’Orange ! ”

Puis elle contient des détails sur la mort du Père Jogues et de son compagnon Jean de Lalande, dieppois. Elle se termine par ces mots :

“ Monsieur, je vous supply mon baisemain à Monsieur le Gouverneur. ”

Il est évident, d’après le contexte, que si cette lettre fut adressée au docteur Lamontagne, elle dut être envoyée ensuite à Québec, soit à Jean Bourdon, ancien compagnon d’ambassade du P. Jogues, soit aux Jésuites. En tout cas, elle était sous le même pli que celle du gouverneur Kieft, qui avait envoyé le tout à M. de Montmagny.

Après avoir tué le Père Jogues, les Iroquois coururent chez les Hollandais pour leur vendre le missel, le rituel et la soutane du missionnaire, espérant en tirer de grosses sommes. Mais, voyant qu’ils n’en recevaient rien, ils firent cadeau au ministre Megapolensis de ces reliques du martyr. Celui-ci, qui s’était fait l’ami du défunt, les accepta de grand cœur et les conserva précieusement dans sa famille.

N.-E. DIONNE

QUESTIONS

995 — Je lis dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 2 juillet 1653 : “ Le camp volant commandé par Eustache Lambert part de Sillery. ”

Qu’était un camp volant sous le régime français ?

MILES

996 — A-t-on une liste complète des *portraits* du peintre Dulongpré ?

PINX.

QUÉBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK,
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman dortoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24.
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LEVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs, midi. Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a. m.

A VENDRE

La Vérité (collection complète) ; *l'Opinion publique*
(collection complète) ; *Le Monde Illustré* (collection
complète) ; *Canada, an Encyclopedia of the Country*,
par Castell Hopkins, 6 vols ; *Oeuvres* de Parkman, 16
vols. Excellentes conditions.

ON DEMANDE

Invasion du Canada, par Verreau ; *Echange des*
prisonniers aux Cèdres, par Ethier, *Centenaire de l'in-*
vasion du Canada, par Turcotte ; *Les Canadiens du*
Michigan, par Saint-Pierre.

S'adresser au
Bulletin des Recherches Historiques, Lévis.

VIENT DE PARAÎTRE :

La famille D'Estimauville
de Beaumouchel

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Renseignements généalogiques sur les familles de Lanau-
dière, Rolland, Grey, Terroux, Woodcock, Duchesnay,
Buies, LeMoine, Pagé, Taché, Clément, Chassé, DesRo-
siers, Hudon, Pouliot, Venner, Harquail, Tremblay, Hamel,
Evanturel, Hudlet, Desty, etc., etc.

TIRAGE : 100 EXEMPLAIRES

PRIX : \$0.50

S'adresser à l'auteur, 32 $\frac{1}{2}$, rue Wolfe, Lévis.